

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE VASSIVIERE

(Haute-Vienne)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**

L'an deux mil onze, le 9 mars à 18 H, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni à la Mairie d'Eymoutiers.

Nombre de délégués en exercice : 34

Date de convocation du Conseil de Communauté : 3 mars 2011

Présents : MENUCELLI T., MERLIAUD C., PERDUCAT D., FAYE J.P., PASQUET R., PONS G, DOLLEY A., DUPONT M., SERRU D., LISSANDRE A., BALLOT M., MOUTARDE N., HERBERT F., BOUBY F., BATAILLE J.L., CHADELAUD M., BIRON J., BUXERAUD H., TESSIER M.C., LACOUTURIERE B., GANE I, LEROUSSEAUD R., ROYER G., DE LAGAUSIE C, SERRU MC., HANICOT J., DUFAYS C., COLY G.

Absents : PERIGAUD C., COULAUDOU N., DAUDE C, COUEGNAS A., VIGNON F., WERTHMANN G.,

Secrétaire : M.C TESSIER.

**SENTIERS DE RANDONNEE : Commune de Bujaleuf / convention- cadre
PDIPR**

La commune de Bujaleuf a choisi d'inscrire certains sentiers de randonnée au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.).

Il convient dans ce cadre que soit établie une convention-cadre qui a pour objet de définir les conditions d'aménagement, de gestion et de valorisation des itinéraires inscrits.

Par cette convention, la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'engage à maintenir les chemins d'intérêt communautaire inscrits au P.D.I.P.R. dans un état d'entretien satisfaisant, et à procéder au moins deux fois par an à son débroussaillage et à son élagage.

Les chemins situés sur la commune de Bujaleuf, déclarés d'intérêt communautaire sont les suivants :

- Les Hauts de Bujaleuf,
- Le Belvédère

Après en voir délibéré, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer la convention-cadre tripartite à intervenir avec le Conseil Général et la commune de Bujaleuf.

Pour copie conforme
Le 11 mars 2011

Le Président